


## Rapport de Louis Laberge

### President of the QWF Union

107

107

# RAPPORT DE LOUIS LABERGE



Compagnes et confrères de travail,  
Mesdames et Messieurs.

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente, au nom du Conseil d'administration, le second rapport annuel du Fonds de solidarité (FTQ).

Après deux ans d'activité, notre Fonds, votre Fonds, marche extrêmement bien. Et ce n'est encore qu'un début. Je suis vraiment très heureux de la besogne accomplie jusqu'à ce jour, mais je suis également convaincu que c'est peu, comparé à ce que ce nouvel outil syndical sera en mesure de faire demain. En fait, 1985 a marqué la première année véritable d'opération du Fonds et le bilan est déjà extrêmement positif.

La solidarité, c'est ça, concrètement. Pas juste des paroles, des discours, mais des gestes, de l'action, des résultats tangibles. La solidarité économique, et aussi la démocratie économique, c'est une voie d'avenir pour le mouvement syndical.

En plus des premiers investissements pour créer et maintenir des emplois, l'année 1985 a été marquée par certains événements d'importance.

D'abord, la contribution du gouvernement fédéral au Fonds de solidarité, d'une part par le biais d'un crédit d'impôt de 20 % accordé aux épargnants, d'autre part par une somme de 10 millions \$ versée à la FTQ qui l'a investie dans le Fonds sous forme d'actions « G ». Cette opération a pour effet d'assurer des garanties et une sécurité financière exceptionnelles aux épargnants.

Du côté du gouvernement du Québec, nous espérons également que le prêt de 10 millions \$ pourra être converti en contribution permanente au Fonds, selon le modèle fédéral. Des démarches sont en cours à ce sujet.

Je veux également souligner l'importance qu'a pris le Fonds de solidarité dans la négociation de nos conventions collectives, et donc dans notre action syndicale. Plusieurs dizaines de nos syndicats ont obtenu des clauses d'adhésion volontaire au Fonds par déduction à la source sur le salaire. D'autres sont en train de le négocier, en particulier dans la ronde actuelle pour le secteur public et parapublic. Plusieurs syndicats ont aussi obtenu une participation de l'employeur au Fonds, au nom et pour le compte des membres qui y souscrivent. Cela permet à beaucoup de nos membres du secteur privé de se bâtir enfin un fonds de pension.

Je me dois aussi de mentionner que le Fonds de solidarité sert de modèle à des projets qui s'élaborent actuellement, dans d'autres provinces du Canada. Le Congrès du travail du Canada, auquel la FTQ est rattachée, a d'ailleurs incité ses affiliés à s'engager dans cette voie.

En terminant ce rapport, je veux insister sur la contribution exceptionnelle de centaines de militants et militantes de nos syndicats affiliés dans la promotion du Fonds, en particulier ceux et celles qui agissent comme responsables locaux. C'est une nouvelle fonction syndicale qui se développe chez nous et qui fait appel à une formation économique dont nous avons un urgent besoin.

Mes remerciements également à tous les membres du Conseil d'administration, qui ne comptent pas leur temps pour faire du Fonds une réussite. Un merci particulier à Fernand Boudreau qui a dû nous quitter et qui a été remplacé par le confrère Aimé Gohier. De gros remerciements aussi à tout le personnel du Fonds pour sa grande compétence et son acharnement à la tâche.

Je vous répète en terminant ce que je vous disais l'an dernier: ensemble, nous réussissons à faire du Fonds l'outil le plus efficace auquel n'a jamais osé penser auparavant le mouvement syndical.

*Louis Laberge*  
Louis Laberge  
président du Conseil d'administration  
du Fonds de solidarité,  
président de la FTQ  
le 15 février 1986

4

... 108